

SAS 50 NB

Répartition du Capital social initial

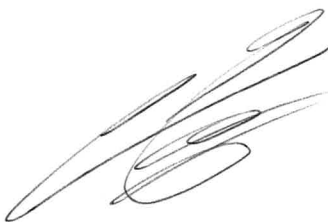
Le capital social initial s'élève à 6.000,00 euros. Il est constitué de 600 actions ayant chacune une valeur nominale de 10,00 euros.

Il est réparti de la manière suivante :

- CLAIRON Grégory détient 240 actions
 - Libération de 240 actions par apport en nature
- WALRAVENS Pascale détient 180 actions
 - Libération de 120 actions par apport en numéraire
 - Libération de 60 action par apport en nature
- HUPE Anthony détient 150 actions
 - Libération de 150 actions par apport en numéraire
- GENEVET Vivien détient 30 actions
 - Libération de 30 actions par apport en numéraire

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Fait le 22/08/2024



CLAIRON Grégory
Président de la SAS 50 NB